


**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la zone de défense et de sécurité
Ouest
SGAMI Ouest
Direction des Ressources Humaines

ARRÊTÉ 09 SEP. 2021

Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : S.GASTON
☎ : 02 47 42 89 34
✉ : sebastien.gaston@interieur.gouv.fr

n° 58/2021

Modifiant l'arrêté 41/2021 portant composition des commissions de sélection pour le recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest
Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le l) du 2° du I de son article 11 ;
- VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - VU l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
 - VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
 - VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
 - VU l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;
 - VU l'arrêté ministériel du 09 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - VU l'arrêté ministériel du 05 mai 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 21-32 du 14 avril 2021 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 25-2021 du 26 mai 2021 portant organisation du recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021 ;
 - VU l'arrêté préfectoral n°41-2021 du 8 juillet 2021 portant composition des commissions de sélection pour le recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021;
- SUR la proposition de la Directrice des ressources humaines du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 – L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°41-2021 du 8 juillet 2021 portant composition des commissions de sélection pour le recrutement sur concours interne et externe d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021 est modifié comme suit

Pour la spécialité entretien et réparation des engins et véhicules à moteur,

La composition de la sous-commission n°1 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente du jury ;
- Monsieur Laurent BULGUBURE, ingénieur principal des services techniques, directeur adjoint de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest, vice-président du jury ;
- Adjudant-chef Patrick BOUFFARD, chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Blois (41) ;
- Major RULP Serge LOQUIN, adjoint au chef du bureau des ressources humaines de la Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de la zone Ouest.

En cas d'empêchement avant le début des épreuves:

Madame Delphine BIGNAN sera remplacée par Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président du jury ;

Monsieur Laurent BULGUBURE sera remplacé par Monsieur Jean-Pierre LEBAS, ingénieur principal des services techniques, adjoint au chef du bureau du soutien opérationnel pour la circonscription de Rennes (35), direction de l'équipement et de la logistique du SGAMI Ouest; L'adjudant-chef Patrick BOUFFARD sera remplacé par l'adjudant-chef Eric MONNIER, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Rennes (35) ou par Monsieur Kévin CROCHET, expert automobile, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle, Bureau Zonal des Moyens Mobiles, Direction de l'Équipement et de la Logistique du SGAMI Ouest, à Rennes (35).

Examineurs qualifiés : Monsieur Bernard MOUSSU, OHCA, mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Tours (37), Monsieur Jean-Luc PORTEBOEUF, OHCA, mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Tours (37), Adjudant David Millot, adjoint au chef de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Bourges (18) et M. Pascal GUYOT, OEHCB, mécanicien au sein de l'atelier de soutien automobile du ministère de l'intérieur de Saint-Cyr-sur-Loire (37).

Le reste sans changement

Article 2 - La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 09 SEP. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Catherine DUVAL

